

# CQP\* « Assistant Moniteur Voile »

Permet l'encadrement contre rémunération des activités de découverte, d'animation, d'enseignement et de loisir, sur les supports nautiques maîtrisés par le titulaire

\*CQP : Certificat de Qualification Professionnel

## POSITIONNEMENT AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Ce temps d'échange obligatoire doit permettre au formateur de la Ligue d'orienter le futur stagiaire sur un parcours de formation individualisé, en fonction de son vécu voile en tant que pratiquant, qu'encadrant ou bénévole.

Il permet également :

- de vérifier les pré-requis nécessaires à l'entrée en formation,
- d'orienter le candidat auprès d'un tuteur habilité par la Ligue qui poursuivra sa formation lors de sa période en stage.

**Positionnement sur demande du candidat** (prendre contact avec un formateur de la Ligue : coordonnées ci-dessous).

## EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- Licence FFVoile en cours de validité.
- Niveau 5 FFVoile de la carte progression FFVoile (Certification par un diplômé d'état ou un formateur habilité par la Ligue). Aménagement possible, mais exigence obligatoire pour la validation du certificat d'Assistant Moniteur de Voile.
- Attestation de natation (100 mètres) et passage sous un obstacle en surface de 1 mètre de long (s'adresser à un maître Nageur (BEESAN) dans une piscine).
- Certificat de conduite d'un bateau de plaisance à moteur.
- Formation sur la conduite à tenir face à un accidenté (ou attestation AFPS/PSC1) (s'adresser à la croix rouge, aux pompiers ou tout autre organisme délivrant ces diplômes).
- Être âgé de 16 ans à l'entrée en formation (pour les UCC3 à 6).

## FORMATION PEDAGOGIQUE

160 heures minimum en alternance.

3 domaines de compétence: SECURITE /ANIMATION/ENSEIGNEMENT \* et 6 unités de compétences capitalisables (UCC):

- UCC1 : Sécuriser le contexte de la pratique
- UCC2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants.
- UCC3 : Permettre un temps de pratique maximal
- UCC4 : Entretenir l'engagement des pratiquants.
- UCC5 : Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants.
- UCC6 : Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants.

## TEMPS DE FORMATION

- UCC1 et 2 : 2 jours consécutifs
- UCC4 et (6): 4 jours non consécutifs
- UCC3 et 5 : 6 jours en stage dans une structure habilitée par la Ligue avec formateur
- UCC6 : 15 jours en stage dans une structure habilitée par la Ligue avec un tuteur

---

## EPREUVES DE CERTIFICATION

- UCC1 : mise en situation sur des cas d'urgence simulée
- UCC2, UCC3, UCC4 et UCC6 : 3 séances de pratiques d'encadrement
- UCC5 : 1 épreuve pratique pédagogique

## CERTIFICATION

L'ensemble des UCC seront certifiés lors des périodes formatives en centre de formation ou lors de la période d'alternance en structure d'accueil.

Certificat délivré au 18 ans du candidat par le président de la FFVoile (par délégation de la CPNEF) sur proposition d'un jury régional.

## COÛT DE LA FORMATION

- Frais technique : 180 € (à régler à l'entrée de la formation)
- Ne comprend pas les frais d'hébergement ni de restauration. Ces modalités ainsi que les frais supplémentaires vous seront communiqués en fonction des lieux de formation.
- Déplacement à la charge des stagiaires.

Possibilité de prise en charge des coûts de formation par votre club et Comité Départemental. En faire individuellement la demande.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Ghislain BRUGNOT: 06 64 73 08 50 [ghislain.brugnot3@libertysurf.fr](mailto:ghislain.brugnot3@libertysurf.fr)

Ligue de Voile : 03 80 41 79 55

\* Se référer au référentiel de formation des « assistants moniteur voile » pour le détail des unités de compétences.  
Livret de formation à demander à la Ligue régionale.